

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 2 juillet 2015 à 20 h 30**

Etaient présents :

Mmes : AZEMA-ETIEN-HERNANDEZ-JOLY-LAKRICHI-MARTY-PETIOT-VIALATTE-VIRGILI-

MM : DIMILTA-ENJALBERT-FABRE-FLEURY-MARIOJOULS-RAYNAUD-SERIEYS-

Absents excusés et représentés : MM ALBOUY – BENAZECH - PUECH -.

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Christine.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Décision

En application de la délégation attribuée par le Conseil Municipal en date du 29 mars 2014, Monsieur le Maire décide de donner à bail à Monsieur et Madame LIEVENS David, l'appartement n° 2 de l'ancien presbytère de Burlats à compter du 1^{er} juillet 2015 pour un montant mensuel de 500 €.

Service de transport de voyageurs

La convention passée pour le service de taxi expire le 31 août 2015. Ce service donnant satisfaction à la population, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention pour une durée d'un an avec Monsieur ICHE à compter du 1^{er} septembre 2015. La garantie de recettes versée au transporteur est fixée à 0.80 € TTC.

Décisions Modificatives

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1) **les virements de crédits suivants :**

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Dépenses imprévues Fonds Péréq.intercom.et com.	022	37 €	73925	37 €

Transmission dématérialisée des actes et des documents budgétaires et financiers

Afin de pouvoir transmettre les actes et les documents financiers et budgétaires par voie électronique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention liant la Commune avec la Sous-Préfecture ainsi que la convention proposée par l'Association des Maires du Tarn pour la mise en place de la plateforme de dématérialisation.

Signature convention avec la Mutualité Sociale Agricole

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la MSA, qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2015, pour permettre aux allocataires de

bénéficiaire d'une aide pour alléger les charges des familles qui inscrivent leur enfant au centre de loisirs.

Actions accompagnement Opération Programmée d'Aménagement de l'Habitat

Dans le cadre de l'OPAH, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de subventionner les travaux de réfection des façades situées en bordure de la RD 622 dans le village de Lafontasse, dont le taux est défini comme suit :

- peinture 20 % du montant des travaux plafonné à 3 000 €
- enduit 30 % du montant des travaux plafonné à 3 000 €.

Le montant maximum annuel des aides versées pendant la durée de l'OPAH est fixé à 3 000 €.

Déclassement traverse de Lafontasse

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de classer dans le domaine communal la portion de la RD622 qui traverse le village de Lafontasse afin d'en devenir propriétaire avant d'entreprendre les travaux d'aménagement du cœur du village.

Demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour le programme d'entretien et de gestion de la voirie communale au titre du FAVIL.

Acceptation de participation

Monsieur SENEGAS Patrick a déposé une demande de goudronnage en limite de sa propriété et propose de participer à ces travaux.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette participation ainsi que le principe de réaliser les travaux.

Instruction du droit des sols

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service instructeur de la Communauté de Communes au profit de la Commune pour assurer l'instruction des documents d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2014

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2014.

Admission en non-valeur

Considérant que Madame le Receveur Municipal n'a pas pu recouvrer des frais de factures d'eau pour un montant total de 1 108,35 €, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'admettre ces sommes en non-valeur.

Il décide également, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur des frais de cantines pour un montant de 421.36 €.

Convention avec l'association « Cercle des Boxeurs Occitans »

Dans le cadre des activités périscolaires, cette association propose de faire découvrir aux enfants la pratique de la boxe anglaise. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le « Cercle des Boxeurs Occitans » qui interviendra à l'école des Vignals les lundi, mardi, jeudi et vendredi pour la période du 7 septembre au 18 décembre 2015 à raison de 30 euros la séance.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.